



Notre propriétaire nuit au confort de vie

Par **ValentinVkZ**, le **04/10/2015** à **18:28**

Bonjour, je vous expose notre problème:

Nous sommes 2 étudiants en colocation à proximité de notre université, il s'agit de notre première location.

L'appartement se situe au dessus de celui du propriétaire, et l'accès se fait par son garage via un accès aménager, on accède donc à notre location via une passerelle ce qui n'est déjà pas pratique.

J'en viens au fait, une porte se situant dans la cuisine nous sépare du propriétaire, qui nous a indiqué l'avoir bloquée mais s'en sert sans hésiter pour se rendre dans la location pendant notre absence. la semaine dernière nous avons eu la surprise de retrouver sur le sol des empruntes de pied et de la terre alors que nous venions de nettoyer !

Ensuite, aujourd'hui je reçois un message, mon propriétaire s'est rendu dans l'appartement afin de régler les radiateurs défectueux comme demandé, mais il ne nous a pas dit qu'il avait pris la liberté de faire quelques travaux:

En effet, la salle de bain ne contient aucune prise, le seul moyen était une rallonge qui était raccordée derrière le meuble de cuisine, MAIS j'ai eu la belle surprise de voir qu'il l'avait enlevée et bloquer l'accès à cette prise en vissant la plaque.

Autre anecdote, il nous empêche de recevoir un ami à passer une nuit le week-end ou n'importe quel autres jours prétextant que la chambre est pour 1 personne.

Voilà nous sommes constamment surveillés, on nous empêche diverses choses, et je n'ai pas encore parlé de l'internet (15€) par personne qui n'est pas déclaré dans le loyer et sans wifi.

Nous sommes à bout et ce n'est que le début, sauriez vous comment riposter ?

cordialement.

Par **HOODIA**, le **05/10/2015** à **07:34**

Bonjour,

Sans autorisation de votre part le bailleur ne peut rentrer dans votre location.

pour le reste ,le plus simple ne serait pas de "riposter" ,mais de chercher ailleurs....

Par **ValentinVkZ**, le **05/10/2015 à 18:03**

Merci, y a t-il un article indiquant l'interdiction d'entrer ?

Par **HOODIA**, le **05/10/2015 à 22:10**

violation de domicile !

Mais après bonjour les contacts avec votre bailleur....